

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du huit mars deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

N°31/2004

Excusé : M. Gilbert PLA.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN LOCAL DE LA SONACOTRA AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Monsieur le Rapporteur expose :

La SONACOTRA est propriétaire et gestionnaire de la Cité St-Salvayre, sise à NARBONNE, Quartier Saint-Jean - Saint-Pierre.

Celle-ci a proposé à la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise la mise à disposition à titre gracieux d'un local situé dans cette résidence afin de mettre en œuvre les actions engagées au titre de la politique de la Ville.

Ce local sera exclusivement destiné à accueillir des associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

A cette fin, une convention entre la SONACOTRA et la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise détermine les conditions de cette mise à disposition.

Il est proposé au Bureau :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un local au profit de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise,
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à signer tout document de type technique, administratif ou financier se rapportant à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.